

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mise en œuvre pour permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables.

Type de mesure	Contenu
Gestion des eaux pluviales	• Maximisation des surfaces perméables • Ouvrages d'infiltration pour pluie de retour 100ans, y compris les eaux de ruissellement du reste de la parcelle en amont.
Déchets	• Poubelles de tri sélectif (recyclage/déchets ménagers) disposées sur le site. • Nettoyage régulier du parking pour éviter l'accumulation de déchets.
Préservation de la biodiversité	• Renouveler la biodiversité : Aménagement paysager avec une haie champêtre en périphérie (remembrement de la parcelle) et la plantations d'arbres
Réduction de la pollution lumineuse	• Pas d'éclairage du site.
Préservation des sols	• Limitation de l'imperméabilisation des sols • Déblais/Remblais: limitation des mouvements de terrain • Améliorer la fertilité du sol.

ir éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'envrionnement ou la santé humaine et

Mise en œuvre	Durée et suivi
Chaussée en calcaire sablé et stationnements avec la mise en œuvre d'un complexe de type terre-pierre + aquatextile dépolluant Etude hydraulique préalable pour dimensionnement des ouvrages (cf annexe 9.1) et intégration des données dès la conception du projet.	Permanent avec maintenance annuelle
Gestion en interne	Permanent avec une fréquence de ramassage adaptée suivant la saison
Choix d'essences issues du biotope local et varié. Intégration paysagère	Permanent Entretien à la charge de la communauté de communes.
Néant	Permanent
Conception optimisée Prescription de matériaux perméables. Nivellement au plus proche de la topographie existante. Amendement des surfaces plantées.	Permanent